

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 2 AOUT 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 2 août à 18 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe, maire.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, M. VERBEKE Jean-Pierre, Mme COMBECAU Solenn, M. LE CLEGUEREC Marc, M. VERSET Nicolas.

Absents excusés : Mme Elise MERNARD, Mme NICOUD Armelle, M. HIERNAUX Vincent, Mme LEPAGE Hélène,

Secrétaire de séance : M. VERBEKE Jean-Pierre

Le compte rendu de la réunion municipal dernière est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION RELATIVE AU CHOIX DES SOCIETES A RETENIR POUR LA REALISATION DE L'OPERATION 3 DU CONTRAT RURAL

Dans le cadre de la réalisation de l'opération 3 du contrat rural dénommée « restructuration de la mairie », les travaux consistent à :

- La mise en place d'un réseau informatique dans les locaux de la mairie,
- La réalisation d'un toilette/vestiaire accessible dans les locaux de la mairie.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il avait reçu un devis de deux sociétés pour réaliser cette opération.

1./ La société GED-EMV domiciliée à : ZI de la Demi-Lune – BP 46 / 95420 MAGNY-EN-VEXIN a répondu pour la création du réseau informatique dans les locaux de la mairie.

- **Devis de l'entreprise GED-EMV domiciliée à : ZI de la Demi-Lune – BP 46 / 95420 MAGNY-EN-VEXIN n° 18CC081 du 24/07/2018, pour un montant de 1 736,00 € HT, soit 2 083,20 € TTC**

2./ La société VEXIN ART ELECTRIQUE - Dominique Vicq, domiciliée à : 23, rue de Bourgogne / 95420 Genainville pour la réalisation d'un toilette/vestiaire accessible dans les locaux de la mairie.

- **Devis de l'entreprise société VEXIN ART ELECTRIQUE - Dominique Vicq, domiciliée à : 23, rue de Bourgogne / 95420 Genainville pour la réalisation d'un toilette/vestiaire accessible dans les locaux de la mairie, selon devis annexé de l'entreprise n° 187-14 du 20 juillet 2018, pour un montant de 7 096,00 € HT, soit 8 515,20 € TTC.**

	Mise en place du réseau informatique	Réalisation d'un toilette/vestiaire
	GED EMV	VEXIN ART ELECTRIQUE
Montant HT	1 736,00 €	7 096,00 €
Montant TTC	2 083,20 €	8 515,20 €

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des devis et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de retenir les 2 sociétés mentionnées ci-dessus et acceptent leurs propositions, au regard du dossier, des compétences et références sur ce type de chantier qui doit être réalisé.

AUTORISE monsieur le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents cette décision.

DELIBERATION RELATIVE A L'AUTORISATION DE SIGNATURE DU MAIRE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'AGENT COMMUNAL AVEC LA COMMUNE DE BOISSY L'AILLERIE

Monsieur le maire explique que dans le cadre de la mise à disposition de l'agent communal à la commune de Boissy l'Aillerie, une convention devait être signée entre les 2 communes.

Pour cela, il demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention afin d'officialiser cette mise à disposition.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE monsieur le maire à signer cette convention ainsi que tous les documents concernant cette mise à disposition.

Décision modificative budgétaire

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2135 : Instal. génè. agenc. aména. cons		1 800.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		1 800.00 €
D 2313 : Immos en cours-constructions	1 800.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	1 800.00 €	

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Route RD159 : Le conseil Départemental a répondu à un courrier émanant de la mairie dont l'objet portait sur la demande de réparation en urgence de la route au droit de la côte du moulin neuf suite aux dégradations de l'hiver dernier. Dans son courrier, monsieur le vice-président en charge du réseau routier précise que la chaussée avait fait l'objet d'une réparation provisoire par la mise en œuvre d'enrobés à froid le 29 mai après-midi. De plus, il indique que dans le cadre d'un programme exceptionnel de travaux de réfection des routes départementales, la reprise de la couche de roulement sera réalisée prochainement sur cette route.

Place de la vieille mare : Suite aux incidents à répétitions qui se produisent sur la place (intrusion dans les propriétés privées par exemple, bruits excessifs...) à cause de certains jeunes qui souvent ne sont pas de la commune, un devis va être demandé afin de clore le terrain par un grillage. L'accès serait alors possible par une porte fermant à clef. Les jeunes du village qui désirent jouer sur le terrain devraient alors demander la clef pour se rendre sur le terrain. Le devis permettra de connaître le montant de cet investissement et sera discuté à l'occasion d'une prochaine réunion de conseil.

Stationnement : Il est à nouveau fait part de soucis de stationnement au sein du village, notamment sur la place du Prieuré et la rue du moulin-neuf. Le conseil municipal appelle au civisme et au bon sens des moussyacois pour que les véhicules soient garés le plus possible dans les propriétés mais aussi faire en sorte de les stationner au mieux afin qu'ils ne gênent ni les piétons, ni la circulation.



Fibre optique internet : Dans le cadre de la pose de fourreaux pour la fibre optique, des travaux ont lieu sur la RD159 entre Commeny et Moussy depuis le **9 juillet jusqu'au 9 août 2018**. Ceux-ci sont réalisés par la société SFDE.

Le PLU sur la plateforme Géoportail de l'urbanisme : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune est consultable sur la plateforme internet géoportail de l'urbanisme. <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>.

Moussy est la 54ème commune du Val-d'Oise et la 12ème de la communauté de communes Vexin centre (CCVC) à rendre disponible son PLU sur cette plateforme publique dont l'accès est national et gratuit.

Souscription pour la réparation de la cloche de l'église : Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de monter un dossier de souscription sous l'égide de la Fondation du Patrimoine afin de restaurer la cloche de l'église. Une convention de souscription en faveur de la restauration de la cloche serait alors signée avec cette fondation. Le conseil municipal accueille et accepte favorablement cette proposition et donne l'autorisation au maire de signer tous les documents permettant de réaliser ce projet.

Séance levée à 19 heures 15

Fait à MOUSSY, le 02/08/2018

Le maire,
Philippe Houdaille

